



# MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

-  Présentiel
-  7 Heures
-  10 personnes max
-  Nous contacter

## **PUBLIC**

Tout salarié dont la fonction ou le poste de travail nécessite la connaissance des gestes de premier secours.

## **LIEU**

Sur site

## **PROFIL DU FORMATEUR**

Formateur SST certifié par le réseau assurances maladie risques professionnels / INRS, à jour de maintien et d'actualisation des compétences.

## **PRE-REQUIS PEDAGOGIQUES**

Etre titulaire du SST

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Maintenir et actualiser les compétences du SST

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail
- Etre capable de contribuer à la prévention des risques professionnels dans son entreprise

## CONTENU

- Les nouveautés en matière réglementaire dans le champ du SST
- Rappel sur les bases en prévention des risques professionnels
- Actualisation des gestes de secours et des conduites à tenir

## MOYENS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- Salle de formation spacieuse
- Powerpoint et vidéos
- Grand écran tactile
- Mannequins adultes, enfants et nourrisson +DAE
- Plaies simulées
- Accessoires de simulation

## MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Evaluation continue pendant la formation
- Evaluation certificative en fin de formation
- L'organisme délivre une carte SST aux personnes ayant suivi l'intégralité de la formation et ayant satisfait aux épreuves de certification
- Validité du certificat : 24 mois ; renouvellement tous les 24 mois par une séance de maintien et d'actualisation des compétences SST d'une durée de 7h présentielle

## →] MODALITÉS & DÉLAIS D'ACCÈS À LA FORMATION

Formation uniquement en intra entreprise, dates et horaires des prochaines sessions : A définir conjointement

## →] ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Conformément à la réglementation (loi du 11 Février 2005 et Articles D.5211-1 et suivants du code du travail), SécuPFormations s'engage à répondre aux besoins particuliers des stagiaires en situation de handicap en proposant des aménagements en termes de durée, rythme, méthodes et supports pédagogiques...).

Le cas échéant, l'organisme de formation pourra mobiliser des compétences externes (Centre de Ressources Formation Handicap, P.A.S AGEFIPH-FIPHFP) et les ressources AD HOC (ACCEA, EPATECH,..) pour la recherche de solutions permettant l'accès aux formations.

## CONTACT

**SécuPFormations**

**Sonia PERRU**

Directrice

[soniperru@secupformations.com](mailto:soniperru@secupformations.com)

06.25.54.51.47

Version

29/01/2024